

# LODEVE

## Avenant au Contrat de Ville 2015/2020

### Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés 2019/2022

Septembre 2019

## Sommaire

### **Préambule**

**1/ Rappel du cadre, des orientations et des engagements du contrat de ville**

**2/ Les principales conclusions et préconisations de l'évaluation à mi-parcours par les partenaires du contrat de ville**

**3/ Engagements renforcés réciproques des partenaires du contrat de ville**

**4/ Actualisation des modalités de pilotage du contrat de ville**

**Annexe 1 : Engagements de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée**

**Annexe 2 : Rappel des priorités nationales et les engagements réciproques issus du Pacte de Dijon pour la période 2020/2022**

## Préambule

La durée des contrats de ville est prolongée jusqu'en 2022, conformément à la loi de finances du 28 décembre 2018, selon les modalités émises dans la circulaire du 22 janvier 2019, et dans la logique du Pacte de Dijon auquel la circulaire fait référence. La rénovation des contrats de ville se concrétise au travers de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, sur la base des trois principes suivants :

Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier)

Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités.

La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'Etat et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

Le protocole s'inscrit dans la continuité du contrat de ville, et permet de renforcer les engagements des partenaires autour d'objectifs identifiés et priorisés à mi-parcours, tout en tenant compte des orientations nationales.

### Textes et documents de référence

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
- La loi de finances du 28 décembre 2018 (prolongeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022).
- Circulaire du Premier ministre du 22 Janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

## 1/ Rappel du cadre, des orientations et des engagements du contrat de ville

Le contrat de ville de Lodève, signé en 2015, a pour objet de fédérer les partenaires économiques et sociaux signataires autour de l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier prioritaire, qui concerne le centre ville. Si les signataires, la géographie prioritaire, ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels du contrat de ville restent inchangés, la durée du contrat de ville est prolongée jusqu'à 2022, dans les mêmes conditions.

Les engagements pris par les signataires du contrat de ville sont donc réaffirmés dans leurs déclinaisons thématiques / transversales / territoriales, dans la continuité du travail engagé, à savoir :

### 5 enjeux :

Rendre opérant la connexion avec les autres pôles urbains (Mobilité)

Renverser la tendance sur l'habitat dégradé

Stabiliser la population fragile pour favoriser les accompagnements sociaux et éducatifs

Recréer de la mixité sociale et de revenus dans le quartier

Rénover l'image de Lodève et renforcer son attractivité

### 3 piliers thématiques :

Cadre de vie et renouvellement urbain, Economie et Emploi, Cohésion sociale

### 4 axes transversaux :

Jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité Femmes Hommes, Valeurs de la République.

## 2/ Les principales conclusions et préconisations de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

Environ 90% des actions prévues dans le cadre du contrat de ville ont été réalisées *ou sont en cours de réalisation*.

Cependant, au vu des conclusions partagées de l'évaluation à mi-parcours, des enjeux prioritaires identifiés entre la collectivité, l'Etat et les partenaires du contrat de ville, des engagements renforcés et réciproques du droit commun seront mobilisés sans pour autant se désengager des actions en cours, afin de se rapprocher au mieux des objectifs fixés dans le cadre du contrat de ville.

Outre les nombreux points fort mis en évidence, et qu'il s'agira de confirmer jusqu'au terme du contrat de ville (voir rapport d'évaluation à mi-parcours en annexe), l'évaluation à mi-parcours a permis de dégager des axes d'amélioration ou des points de vigilance qui ont conduit les partenaires à convenir de la nécessité de renforcer leurs efforts dans les domaines qui font l'objet du présent avenant au contrat de ville signé en 2015.

En matière de gouvernance, il a été constaté des **marges d'amélioration en termes de pilotage et d'animation du contrat de ville**: qualité du suivi inter-partenarial, communication en direction des partenaires institutionnels et opération. Ainsi, la mise en œuvre d'un appel à projets pourrait être envisagée dès 2020. Il apparaît dans le même objectif d'ouverture et de meilleurs adaptation à l'évolution des priorités et du contexte devrait être trouvé afin de ne pas dépasser l'équilibre entre les CPO et les actions annuelles.

Concernant le pilier cohésion sociale, des axes d'amélioration sont identifiés par rapport aux objectifs fixés dans le contrat de ville, dans le domaine de la **santé** et dans celui de la **prévention du décrochage scolaire / de l'ambition scolaire**.

Concernant le pilier cadre de vie, renouvellement urbain, un axe d'amélioration s'est dégagé s'agissant de la gestion urbaine de proximité. A quoi s'est ajoutée la nécessité **d'accélérer l'élaboration d'une convention intercommunale d'attribution des logements locatifs sociaux**.

Concernant le pilier développement économique/ emploi qu'il convient de développer, une place plus importante sera accordée aux actions en relevant, dans le cadre des crédits spécifiques mais également par une mobilisation renforcée des dispositifs de droit commun de la politique nationale d'emploi, de la formation et des mesures d'accompagnement individuel renforcé.

A l'articulation entre le pilier cadre de vie et le pilier emploi et développement économique, l'évaluation à mi-parcours a rappelé aux partenaires du contrat de ville l'importance de se (re)mobiliser autour de l'enjeu de **la mobilité et des déplacements** comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle, et plus largement comme levier de désenclavement.

Par ailleurs, les partenaires s'attacheront sur la période 2019 à 2022 à garantir une attention particulière vis-à-vis de **l'axe transversal de l'égalité Femmes Hommes**, conformément à la circulaire du 7 mars 2019, et en application de la loi du 4 août 2014 (compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales).

Les **publics dits « invisibles »** bénéficieront d'une attention particulière : que ce soient les jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation, ou les personnes isolées (personnes âgées, familles monoparentales, travailleurs pauvres...), il s'agira de renforcer une politique publique pro-active « d'aller vers », qui décroïssonne et prévient les ruptures de parcours.

Enfin, **l'accès au droit et la lutte contre l'illectronisme/fracture numérique** seront systématiquement encouragés, au travers de moyens renforcés.

#### **34/Engagements renforcés réciproques des partenaires du contrat de ville**

##### **Enjeu 1. Médiation santé :**

Renforcer la médiation en santé sur le QPV en améliorant l'articulation entre le Contrat Local de Santé du Pays Cœur d'Hérault et le contrat de ville, et en renforçant les moyens de médiation sur le QPV.

Faciliter l'accès aux soins des publics dits invisibles, en s'assurant de la prise en compte des publics précaires dans l'offre de services de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

Assurer l'articulation entre les questions de santé et éducatives pour contribuer à la réussite scolaire: l'accès au droit, la prévention, l'accès au soin, la santé mentale des enfants et de leur famille.

##### **Enjeu 2. Mise en œuvre d'un projet Educatif Global visant la prévention du décrochage, l'amélioration de l'ambition scolaire et la réduction de l'écart de réussite:**

Avec 4 écoles en QPV mais hors des réseaux d'éducation prioritaire, l'évaluation à mi-parcours a mis à jour des difficultés particulières réclamant des réponses adaptées au territoire.

Pour ce faire, différents dispositifs et engagements des partenaires sont mobilisés tout le long de la vie de l'enfant/élève.

**Renforcer le réseau parentalité et enfance jeunesse** et assurer l'articulation entre le PRE et le dispositif des moins de trois ans.

**Favoriser la mise en œuvre et /ou le maintien des dispositifs de droit commun renforcé**

**Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire** : Prévenir et Accompagner les jeunes en **décrochage scolaire**, par une approche individualisée visant à leur offrir une deuxième chance, sous forme de re-scolarisation, apprentissage, formation, voire d'un emploi lorsque c'est possible.

Afin d'une meilleure prise en compte de réalités sociales, scolaires et à des fins d'une plus grande cohésion de la ville, il est d'intérêt d'étudier l'intégration, au moins partielle, des écoles très proches du QPV aux dispositifs du contrat de ville.

### **Enjeu 3 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble:**

Au vu des priorités que constituent le logement insalubre et le cadre de vie du QPV ainsi que la nécessité de renforcer le lien social et le vivre ensemble, les partenaires s'engagent, notamment au travers de l'**Opération de Revitalisation du Territoire**, à :

#### **- Améliorer les conditions de logement:**

- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Soutenir l'accompagnement social autour de l'habitat, notamment pour les jeunes et les personnes à mobilité réduite
- Accélérer l'instauration d'une Conférence Intercommunale du Logement pour favoriser la mixité sociale

#### **- Améliorer le cadre de vie des habitants :**

- Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable
- Mettre en œuvre une **Gestion Urbaine de Proximité** pour renforcer la coordination avec les bailleurs sociaux, favoriser la concertation partenariale, améliorer le cadre de vie des habitants, déterminer un cadre intercommunal cohérent pour la rédaction de conventions locales d'utilisation de l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

**- Favoriser le lien social par la création d'un Centre Social**, équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale.

### **Enjeu 4 : « Redynamisation économique du quartier prioritaire et accompagnement renforcé vers l'emploi de ses habitants »**

Un des enjeux prioritaires de la seconde période du contrat de ville est de développer l'axe emploi/développement économique du contrat de ville de manière renforcée, conformément aux directives nationales, en mobilisant de manière très volontariste les dispositifs de droit commun de la politique nationale de l'emploi et de la formation, ainsi que les crédits spécifiques.

#### **Redynamisation économique artisanale et commerciale**

- Créer un lieu expérimental économique - Favoriser la création et le développement d'entreprises nouvelles par un dispositif adapté
- Requalifier des locaux commerciaux permettant d'asseoir la fonctionnalité économique du bourg centre
- Soutenir l'investissement immobilier économique en lien avec autres aides aux propriétaires (façades, logements,...)

## Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants des QPV

- Renforcer l'accès aux dispositifs de formation, d'insertion professionnelles au bénéfice des habitants du quartier afin d'améliorer leur employabilité
- Favoriser l'installation pérenne de structure d'insertion par l'activité économique et notamment d'entreprise d'insertion
- Diversifier l'offre de formation: formation pré-qualifiante vers les métiers du numérique
- Poursuivre les actions menées par l'APP IFAD, l'association Lencrier et le Secours Populaire sur l'acquisition des savoirs de bases
- Soutenir et accompagner la mise en place d'actions expérimentales visant la mobilisation et l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

## Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes innovantes des acteurs de l'ESS et des entreprises du territoire en faveur des habitants des QPV

- Contribuer à la dynamisation de l'économie sociale et solidaire en accompagnant les opérateurs de Lodève ville ayant un vivier important d'initiatives citoyennes
- Accompagner et valoriser les démarches citoyennes portées par les entreprises locales au service de leur territoire

## Favoriser la mobilité

Dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, mettre en place un programme de travail à engager avec les autorités organisatrices des transports visant à **adapter l'offre de transports en commun** avec deux niveaux de réflexion : le lien avec les grands pôles (Montpellier, Béziers) et le lien avec les petits pôles (Clermont-l'Hérault...) avec le constat d'horaires inadaptés pour certains publics

Etudier la faisabilité d'une plateforme mobilité renforcée en faveur des publics issus du QPV : permis de conduire, prêts de véhicule, aides à la réparation des véhicules

Favoriser la mise en œuvre d'actions favorisant la **mobilité inclusive** avec les acteurs du territoire (co-voiturage urbain, garage solidaire, mobilités douces...)

## Enjeu 5 : Renforcer le pilotage du contrat de ville

### Animation partenariale :

Les partenaires s'engagent à suivre les engagements pris dans le cadre du contrat de ville, au travers des réunions de **3** comités techniques et **3** comités de pilotage minimum prévus annuellement.

Les partenaires s'engagent à suivre les engagements renforcés réciproques avec une attention particulière, dans le cadre de ces instances, et de réunions de travail ad hoc spécifiques.

Les engagements pris par les signataires du contrat de ville concernant le fonctionnement de la gouvernance dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours:

- Coordination renforcée de l'équipe projet de la collectivité
- Renforcer la fréquence des rencontres partenariales
- Améliorer la qualité du suivi inter-partenarial prises en instances techniques et de pilotage
- Renforcer la communication en direction des partenaires institutionnels et opérationnels

### Conseils citoyens :

Les engagements pris par les signataires du contrat de ville concernant la participation des conseils citoyens aux différentes instances de pilotage du contrat de ville dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours :

- Adapter les horaires de tenue des rencontres aux contraintes des membres du conseil citoyen qui travaillent
- Clarifier davantage le rôle, la place et les «marges de manœuvre» du conseil citoyen
- Favoriser l'accompagnement des Conseils Citoyens pour une capacité accrue à répondre aux attendus législatifs.

## **Annexe 1 : Engagements de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est signataire des 39 contrats de ville sur son territoire pour la période 2015-2020. Dans le cadre de la rénovation des contrats de ville et de leur prolongation jusqu'en 2022, la Région souhaite réaffirmer sa détermination à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés, assurer une plus forte équité territoriale, rompre l'isolement social, économique et spatial de ces quartiers, et renforcer leur ancrage dans la ville pour qu'ils contribuent et bénéficient davantage des dynamiques de développement urbaines et régionales et ainsi s'inscrire dans le partenariat avec l'Etat et les collectivités locales concernées.

**Pour ce faire, la Région s'appuiera sur la mobilisation de crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville, ainsi que sur des crédits du droit commun régional.**

Dans le cadre du nouveau dispositif régional de soutien aux associations, adopté à la CP du 13 octobre 2017, la Région accompagnera les projets permettant le développement social et économique des quartiers prioritaires, l'égalité des chances et l'accès au droit pour tous. Ainsi, seront accompagnées les actions intervenant dans des champs sectoriels qui correspondent à des compétences ou priorités régionales: emploi, formation professionnelle, développement économique, soutien à la scolarité et parentalité, jeunesse, insertion par la culture et par le sport, santé, lutte contre les discriminations.... La Région sera attentive aux actions d'envergure départementale/régionale ou aux actions structurantes/mutualisées et/ou aux actions innovantes. Ces différents types d'actions pourront bénéficier d'une aide régionale bonifiée.

Les actions intervenant dans les champs sectoriels suivants devront quant à elle relever prioritairement de financements du droit commun régional : la lutte contre l'illettrisme (dispositif LECTIO), la prévention du décrochage scolaire (dispositif DECLIC) et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (Ecole de la Deuxième Chance Régionale, PROJET PRO). De même, afin de favoriser la montée en compétences et le retour à l'emploi, les dispositifs de formation qualifiants (QUALIF PRO, INNOV EMPLOI) pourront être mobilisés en faveur des publics demandeurs d'emploi.

La Région accompagnera également la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018).

S'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneuriale, la Région Occitanie souhaite poursuivre son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise. Ce soutien a pris la forme d'un appel à projets en 2018 et 2019.

**Enfin au titre de l'habitat et du cadre de vie, la Région soutiendra les territoires en rénovation urbaine et sera signataire des conventions de NPNRU. Cet engagement a été approuvé lors de l'assemblée plénière du 22 juin 2018 puis de la commission permanente du 20 juillet 2018 adoptant 3 dispositifs spécifiques venant compléter les interventions de droit commun (en particulier sur le soutien à la reconstitution de logements locatifs sociaux). Ces dispositifs concernent : l'aménagement et la qualification des espaces publics, la création d'équipements publics d'intérêt local, le soutien aux activités économiques de proximité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de contractualisation de la Région (2018-2021), ainsi que de la politique bourgs-centres.**

## **Annexe 2 : Rappel des priorités nationales et les engagements réciproques issus du Pacte de Dijon pour la période 2020/2022**

### **Développement économique et emploi :**

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur
- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles
- Initier et mettre en oeuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation

### **Habitat, renouvellement urbain :**

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat
- Relancer les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUI, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés

### **Agir sur les mobilités quotidiennes :**

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...)
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, les actions en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)

#### **Jeunesse - éducation - formation - insertion :**

- Décliner, à l'échelle des territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC)
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP+

#### **Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice :**

- Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT)
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents

- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées

**Monsieur le Préfet  
de l'Hérault**



**Madame la Présidente de la  
Région Occitanie/Pyrénées-  
Méditerranée**



**Monsieur le Président  
du Conseil départemental  
de l'Hérault**



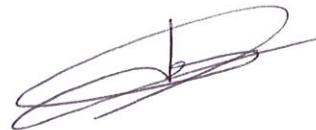
**Monsieur le Président de la  
Communautés de Communes  
du Lodévois et Larzac**



**Monsieur le Maire de Lodève**



**Monsieur Thierry Mathieu,  
Directeur de  
la Caisse d'Allocations  
Familiales de l'Hérault**



**Monsieur Alexandre PASCAL,  
Directeur de la Délégation  
Départementale de l'Hérault  
Agence Régionale de Santé Occitanie**

